

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 033-213304785-20200731-2020_0024-DE

Commune de **ST SEURIN SUR L'ISLE**
Canton de **COUSTRAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **ST SEURIN SUR L'ISLE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-024

OBJET : Fixation et vote des taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2020

Vu l'état 1259 COM de St Seurin sur l'Isle du Ministère des Finances et des Comptes Publics.

En outre, aux termes de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il a été décidé que le taux de la taxe d'habitation 2019 serait gelé pour 2020 avec un taux de 24.80%.

Madame le Maire rappelle que le vote des taux des taxes directes locales doit intervenir au plus tard le 3 juillet 2020, par conséquent, les taux concernant la part communale relative à la fiscalité en 2020 restent inchangés.

Les taux figurent sur l'Etat 1259 tels que suivant :

Taxe foncière (bâti)	48,91 %
Taxe foncière (non bâti)	121,84 %

Après avoir entendu Madame le Maire,
Le Conseil Municipal **décide**

D'approuver les taux des deux taxes locales tel que figurant sur l'état 1259 COM de St Seurin sur l'Isle du Ministère des Finances et des Comptes Publics.

Vote : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

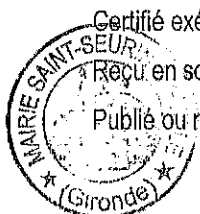
Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,



Lavaure
Eveline LAVAURE-CARDONA



Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20

Lavaure

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 033-213304705-20200731-2020_0025-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-025

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du Receveur - Exercice 2019 Budget Commune

Le Conseil Municipal de Saint Seurin sur l'Isle,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statue

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 1 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,

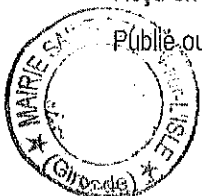


Lavaure
Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20



Lavaure

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 033-213304785-20200731-2020_0026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Jacqueline RUSSE, Adjointe au Maire

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18

Délibération n° 2020-026

OBJET : Compte administratif exercice 2019 – budget Commune

Madame le Maire quitte la salle de conseil ne participant pas au vote et laisse la place au Conseil Municipal qui, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution (recettes - dépenses)			
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 155 674,87	5 173 983,49	1 018 308,62		
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	897 620,38	1 235 025,46	337 405,08		
Report de l'exercice 2018	Report section de fonctionnement (002)	0,00	970 418,62			
	Report section d'investissement (001)	777 010,01	0,00			
Total (réalisations + Report)				5 830 305,26	7 379 427,57	1 549 122,31
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	0,00	0,00			
	Section d'investissement	441 028,08	139 924,96			
	Total des restes à réaliser en 2020	441 028,08	139 924,96			
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	4 155 674,87	6 144 402,11	1 988 727,24		
	Section d'investissement	2 115 658,47	1 374 950,42	-740 708,05		
	Total cumulé	6 271 333,34	7 519 352,53	1 248 019,19		

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020

Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20

Lavaure



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le **SLO**
ID : 033-213304785-20200731-2020_0028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n°2020-028

OBJET : Approbation du budget primitif – Exercice 2020 Budget Commune

Sur proposition de Madame Jacqueline RUSSE, Adjointe en charge des finances et de la fiscalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 et L 2312-1 et suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'année 2020, arrêté comme suit :

Fonctionnement :	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 018 800.11
	+ Virement section Investissement	1 095 119.08
	+ Opération d'ordre	3 012.00
	Total dépenses fonctionnement	6 116 931.19
	Recettes réelles de fonctionnement	4 868 912.00
	+ Résultat reporté	1 248 019.19
	Total recettes fonctionnement	6 116 931.19
Investissement :	Dépenses réelles d'investissement	1 765 645.88
	+ Solde d'exécution négatif reporté	439 604.93
	+ Opération d'ordre	
	Total dépenses d'investissement	2 205 250.81
	Recettes réelles d'investissement	1 107 119.73
+ Opération d'ordre	3 012.00	
+ Virement section de fonctionnement	1 095 119.08	
Total recettes d'investissement	2 205 250.81	

Après avoir entendu l'exposé de Madame Jacqueline RUSSE Adjointe aux Finances, Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le budget primitif du budget Commune pour l'année 2020

Vote : Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,



Lavaure
Eveline LAVAURE CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20



Lavaure

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 033-213304785-20200731-2020_0029-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-029

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du Receveur - Exercice 2019, Budget Assainissement

Le Conseil Municipal de Saint Seurin sur l'Isle,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statue

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,

Eveline LAVAURE-CARDONA



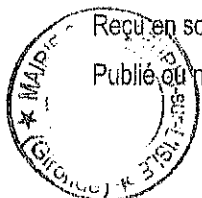
Lavaure

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le 31/07/20

Publié ou notifié le : 31/07/20

Lavaure



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le **510**
ID : 033-213304785-20200731-2020_0030-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Jacqueline RUSSE, Adjointe au Maire

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18

Délibération n° 2020-030

OBJET : Compte administratif exercice 2019 – budget Assainissement

Madame le Maire quitte la salle de conseil ne participant pas au vote et laisse la place au Conseil Municipal qui, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution (recettes – dépenses)
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	130 710,80	201 760,58	71 049,78
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	630 530,01	934 880,52	304 350,51
Report de l'exercice 2018	Report section de fonctionnement (002)			
	Report section d'investissement (001)		138 128,57	
Total (réalisations + Report)		761 240,81	1 274 769,67	513 528,86
Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	415 059,80		
	Total des restes à réaliser en 2020	415 059,80		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	130 710,80	201 760,58	71 049,78
	Section d'investissement	1 045 589,81	1 073 009,09	27 419,28
	Total cumulé	1 176 300,61	1 274 769,67	98 469,06

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,



Lavaure
Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire




Reçu en préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20

Lavaure

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213304785-20200731-2020_0031-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-031

OBJET : Budget Assainissement : Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Maire
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, **décide**

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
0,00	71 049,78	71 049,78

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
138 128,57	304 350,51	442 479,08

Compte 001 BP N+1

Restes à réaliser dépenses	415 059,80
Restes à réaliser recettes	0,00
Besoin réel (signe -)	0,00

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement	0,00
Affectation compl, en réserves	0,00
Report à nouveau créditeur	71 049,78

Compte 1068 BP N+1

compte 1068 BP N+1

Compte 002 BP N+1

Déficit à reporter	0,00
--------------------	------

Compte 002 BP N+1

Vote : Pour : 18 Abstention : 1 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020

Le Maire,


Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 30/8/20

Publié ou notifié le : 31/8/20



Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20200731-2020_0032-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18

Délibération n° 2020-032

OBJET : Subvention aux associations locales 2^{ème} attribution

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal

Décide d'allouer, à l'article 6574, une subvention aux associations suivantes.

Vivons avec le Moulin de Porchères	pour un montant de	1 000 €
English and I	pour un montant de	300 €
TOTAL	pour un montant de	1 300 €

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2020 lors de son approbation

Vote : Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Madame Jacqueline RUSSE ne prend pas part au vote.

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,



Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20



Lavaure

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-033

OBJET : Désignation de deux délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Vu l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués au sein du Comité Syndical du SDEEG.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il présente la liste des candidats suivants :

Délégués
Madame Eveline LAVAURE-CARDONA
Monsieur Patrick JARJANETTE

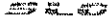
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	19
Bulletin blanc ou nul (à déduire) :	
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Ont obtenu :

Délégués :	Madame Eveline LAVAURE-CARDONA	19	voix
	Monsieur Patrick JARJANETTE	19	voix

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **DESIGNE**

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213304785-20200731-2020_0033-DE

Les délégués
Madame Eveline LAVAURE-CARDONA
Monsieur Patrick JARJANETTE

ET transmet cette délibération au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Vote : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

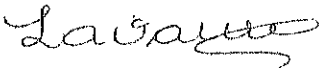
Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020
Le Maire,


Eveline LAVAURE-CARDONA



Certifié exécutoire
Reçu en sous préfecture le : 31/7/20
Publié ou notifié le : 31/7/20





Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

Affiché le

ID : 033-213304785-20200731-2020_0034-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n°2020-034

OBJET : CCAS nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Vote : Pour : 19

Abstention : 0

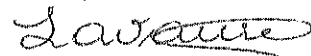
Contre : 0

Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,



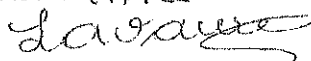
Eveline LAVAURE-CARDONA



Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

ou notifié le : 31/7/20



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n°2020-035

OBJET : CCAS Désignation des membres élus au sein du Conseil d'Administration

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle, contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. La délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2020 a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des Conseillers Municipaux :

- Madame Jacqueline RUSSE
- Madame Aïcha KHALDI
- Madame Marie-Christine LANXADE
- Madame Fabienne GUILBEAU
- Madame Catherine CHOUZENOUX

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19	
À déduire (<i>bulletins blancs</i>):		
Nombre de suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue :	10	
Ont obtenu :		
Madame Jacqueline RUSSE	19	voix
Madame Aïcha KHALDI	19	voix
Madame Marie-Christine LANXADE	19	voix
Madame Fabienne GUILBEAU	19	voix
Madame Catherine CHOUZENOUX	19	voix

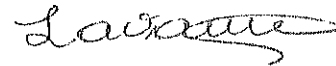
Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame Jacqueline RUSSE
Madame Aïcha KHALDI
Madame Marie-Christine LANXADE
Madame Fabienne GUILBEAU
Madame Catherine CHOUZENOUX

Observations et réclamations

Vote : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020
Le Maire,

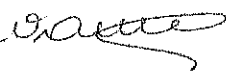


Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20



Commune de **ST SEURIN SUR L'ISLE**
Canton de **COUSTRAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **ST SEURIN SUR L'ISLE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Délibération n° 2020-036

OBJET : Délibération de principe : installation pylône pour l'opérateur ORANGE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE, afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile, propose d'installer un pylône, support d'antennes et boîtiers électroniques, d'armoires techniques au sol sur la parcelle cadastrée section C n°1741 située 1 rue Marguerite Duras.

L'opérateur ORANGE propose de signer un bail avec la commune pour une durée de douze ans avec un loyer annuel de 1800 €, augmenté de 1% chaque année.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation et la pose de ce pylône.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L34-9-1 du code des postes et des communications électroniques mentionnant le dossier d'information déposé auprès du public un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme,

Vu l'arrêté du 12 octobre 2016 pris en application des A et B du II de l'article L34-9-1 du code des postes et des communications électroniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le principe du projet d'installation d'un pylône pour l'opérateur de téléphonie mobile ORANGE.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote : Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

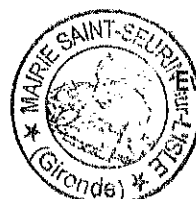
Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 31 juillet 2020

Le Maire,

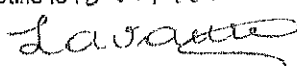

Eveline LAVAURE-CARDONA



Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20





Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Evelline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 24 juillet 2020

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, RUSSE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, GUILLOT, SALLABERRY

Absents : MM. SALLARD, BOULKALEM, JOUBERT, GASPARD, MONTAUD, BESORY

Pouvoirs : MM. SALLARD (pouvoir à C CHOUZENOUX), BOULKALEM (pouvoir à R TRIA)

Madame Jacqueline RUSSE a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

Délibération n° 2020-037

OBJET : Demande de Subvention FDAEC

Madame le Maire, fait part des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) voté par l'assemblée départementale.

La répartition de cette enveloppe cantonale laisse envisager une subvention à hauteur de 26 090 €.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la proposition du vote du Budget 2020 ont été inscrits des crédits relatifs à plusieurs projets de voirie :

- 1- Réalisation d'un point à temps automatique et revêtement bicouche rue de Saint Exupéry
- 2- Fourniture, mise en œuvre calcaire et revêtement bicouche rue Jean Mermoz
- 3- Fourniture, mise en œuvre calcaire et revêtement bicouche rue Eugène Leroy

Madame le Maire propose d'adopter les plans de financement suivants :

1. Rue Saint Exupéry/ Revêtement bicouche - Coût du projet HT : 3 375 € HT

Plan de financement :

Subvention FDAEC	675 €	20 %
Participation Collectivité Travaux HT	2 700 €	80 %

2. Rue Jean Mermoz/ revêtement bicouche - Coût du projet HT : 32 250 € HT

Plan de financement :


Subvention FDAEC	16 125 €	50 %
Participation Collectivité Travaux HT	16 125 €	50 %

3 - Rue Eugène Leroy/ Revêtement bicouche - Coût du projet HT : 20 000 € HT

Plan de financement :

Subvention FDAEC	9 290 €	46,45 %
Participation Collectivité Travaux HT	10 710 €	53,55 %

Total subvention FDAEC 26 090 €

Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213304785-20200731-2020_0037-DE

Après avoir entendu Madame le Maire,
Le Conseil Municipal décide

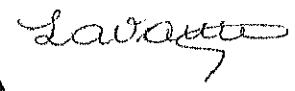
D'approuver les travaux susvisés.

D'autoriser le Maire à demander l'aide de Département au titre du FDAEC.

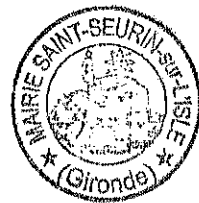
D'entériner le plan de financement.

Vote : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020
Le Maire,



Eveline LAVAURE-CARDONA

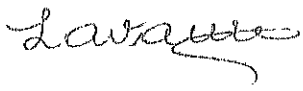


Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20





Envoyé en préfecture le 31/07/2020
Reçu en préfecture le 31/07/2020
Affiché le **31/07**
ID : 033-213304785-20200731-2020_0038-DE

D'entériner le plan de financement

Vote : Pour : 19 Abstention : 0 Contre : 0 Nul : 0

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 31 juillet 2020
Le Maire,



Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA

Certifié exécutoire

Reçu en sous préfecture le : 31/7/20

Publié ou notifié le : 31/7/20



Lavaure